

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Par la présente, nous déclarons que le(les) produit(s) mentionné(s) ci-dessous correspond(ent) aux directives de la Communauté Européenne.

Dénomination

du/des produit/s:

ProLine

- Lumo sous toutes ses variantes
- Lumero sous toutes ses variantes
- Aero sous toutes ses variantes
- Ventero sous toutes ses variantes
- Aquero

Description:

capteurs de luminosité, de crépuscule de vent et de pluie. Utilisation en combinaison avec des automatismes pour l'ouverture et la fermeture de volets roulants et autres systèmes de protection solaire ou d'autres actionneurs.

La conformité du(des) produit(s) mentionné(s) avec les exigences essentielles de sécurité est prise en compte par les directives et normes suivantes:

- Directive CEM 2004/108/CE
EN 61000-6-2:2005, EN 61000-6-3:2001
EN 60730-1:2000, EN 60730-2-7:1991
- Directive basse tension 2006/95/CE
EN 60335-1:2002
- Directive RoHS 2002/95/CE

Beuren, le 18.10.2011



Ulrich Seeker

-Délégué responsable CE-, -Responsable documentation-